Dossier de presse

6 JUILLET 2012

Nouveau coup de tonnerre dans le monde des colos

Les animateurs ne veulent pas de 11 heures de repos

C'est un véritable coup de tonnerre que vient de dévoiler une enquête réalisée auprès de 958 animateurs et directeurs de nos fameuses colonies de vacances.

En effet, suite à l'action du syndicat « Sud Solidaire » auprès du Conseil d'Etat concernant le statut des **animateurs de colonie de vacances**, ce dernier suivait l'injonction de la Cours Européenne de Justice et remettait en cause le contrat de travail spécifique des animateurs de « colos », le Contrat d'engagement Educatif, car jugé non conforme aux directives européennes sur l'organisation du travail. De fait, depuis octobre 2011, les animateurs doivent donc disposer de 11 heures de repos quotidien !

Tout le secteur était en émoi et le Ministre de l'époque, Luc Chatel, mettait en place en septembre 2011 une commission chargée de trouver une solution ! (Le rapport complet est à votre disposition sur simple demande auprès d'AEC)

Une enquête exclusive

AEC a réalisé une enquête du 01 mars au 05 avril 2012, avant la mise en application de l'amendement Baguet.

958 réponses ont été obtenues

Elles démontrent à la fois un vif intérêt mais également une position claire et nette de la part des acteurs pédagogiques puisque **84 % ne veulent pas de « 11h de repos ».**

Chiffres clés

84% des animateurs ne veulent pas de 11 heures de repos

87 % des animateurs considèrent les colos comme une activité occasionnelle

87 % des animateurs veulent vivre et partager tous les temps de vie avec leur groupe.

88 % des animateurs considèrent que 11h de « repos » par jour sont incompatibles avec le projet

96% des animateurs disent travailler moins de 80 jours par an sur ce type de contrat occasionnels

Ce qu'il ressort

- On ne peut pas aborder le secteur des colos avec un regard classique propre au monde du travail tel qu'a voulu le présenter le syndicat Sud Solidaire Isère.
- Cette enquête montre qu'on est loin de l'image de l'employeur esclavagiste
- Les animateurs veulent rester dans un cadre souple
- La contre partie serait une revalorisation des indemnités.

Une enquête au coeur de l'actualité

A l'instar des grandes fédérations et autres organisations auditées par la commission dite « Nutte » (du nom de son rapporteur), un collectif s'est créé et a donné naissance à l'association « Agir Ensemble pour les Colos », regroupant des organisateurs de colonies de vacances de tous types, mais aussi et surtout des animateurs, des directeurs de colonies de vacances, des Comités d'entreprise et même des parents.

L'objectif d'AEC: donner la paroles aux principaux concernés par cette réforme: **les animateurs de colonie de vacances!** Les résultats de cette enquête sont édifiants et les commentaires ne le sont pas moins! (voir en pièce jointe)

« 77% des animateurs souhaiteraient une revalorisation de la remunération »

Car ils sont avant tout animés par des ambitions pédagogiques et qu'ils souhaitent vivre l'ensemble du séjour avec les participants

Ce que disent les animateurs des 11h de repos:

- « *Je trouve complètement absurde ces 11h00 de repos consécutives moi qui dirige depuis des années des séjours pour la plupart en séjour itinérant, je ne vois pas comment, nous pourrions mettre en place cela. C'est impossible sur des séjours à l'étranger.* »

- « *Pour les séjours en France, il est difficile de dire à un anim en pleine animations avec les gamins, attention, tu finis dans 2h00 et on se revoit demain dans la matinée. Le rapport ne serait plus le même et l'ambiance des centres de vacances serait différente Nous ne sommes pas des surveillants mais des animateurs et nous avons un rôle à jouer durant ce séjour. C'est l'animation et le côté relationnel avec les jeunes.* »

- « *Ce décret ne correspond en rien avec la réalité de terrain des centres de vacances et remet en question leurs dimension éducative. De nombreux organisateurs de centres de vacances seront dans l'obligation de stopper leurs activités pour des raisons économiques, l'avenir des colos est bel et bien en danger! Au delà de ce décret, se profile à l'horizon un inquiétant projet en direction de la jeunesse... donc de notre société.* »

- *Je travaille dans un autre domaine d'activité aujourd'hui (ingénierie). A chaque fois que j'ai encadré des colos, je n'ai pas ressenti de gènes particulières liées au sommeil. En revanche en 15 ans de colo en tant que gamin, j'ai appris beaucoup plus qu'à l'école !*
Maintenez les colos, votre cause est importante.

Le point de vue d'AEC

Si le rapport Nutte dresse un état des lieux exhaustif du secteur, les solutions envisagées présentent toutes deux des inconvénients majeurs, dont le premier, et non des moindres, est celui d'être clivé dans une posture totalement désuette visant à classifier les "bonnes colos des mauvaises colos", celles réalisées par les associations contre celles du secteur non associatif! AEC affirme que l'ensemble du secteur des centres de vacances, sous la tutelle de son Ministère, rend une mission de service public, et ce, quel que soit le statut de l'organisateur et le type de séjours. AEC n'entend pas laisser croire que le secteur associatif serait seul apte à défendre le « vivre ensemble » et l'intérêt général.

Ce combat d'arrière garde est dépassé dans un monde où la diversification et le pluralisme sont les rouages incontournables de la survie d'une entité économique, qu'elle soit associative, coopérative ou marchande. Car les "colos n'échappent pas à la règle et l'ensemble du secteur est malmené par une baisse régulière de la fréquentation des colos!

Jusqu'à present, le Contrat d'Engagement Educatif semblait satisfaire tout le monde! (à l'exception du Syndicat Sud!). Aujourd'hui, on ne parle que du volontariat de l'animation qui se heurte déjà à bon nombre d'écueils! (voir les conclusions du rapport "Nutte").

Quant à L'amendement Baguet, s'il a le mérite d'exister, il ne résoud en rien les problèmes et il est une veritable "usine à gaz" dans la mise en application, tant pour les directeurs de séjours que pour les animateurs.

AEC demande à rencontrer les syndicats…en vue d'une troisième voie

Celle de la raison?

Fort de cette enquête, AEC pense qu'il est possible de trouver une troisième voie! Celle d'un accord cadre entre les syndicats et l'ensemble des organisateurs, qu'ils soient associatifs ou non. Car la principale revendication des animateurs concerne les salaires. Déjà, les membres d'AEC s'accordent sur la nécessaire revalorisation du minimum salarial. Pour la plupart des organisateurs, l'organisation de temps de repos pendant un séjour fait partis des habitudes et nous préconisons que les réunions d'équipe ne dépassent pas 23h30 afin que les animateurs disposent d'un temps de sommeil suffisant. Enfin, la plupart des organisateurs prennent en charge financièrement une partie des formations BAFA ou BAFD pour les étudiants ou les demandeurs d'emploi! Nous affirmons, contrairement à ce que dénonce le syndicat SUD, que nous travaillons avec les animateurs et non contre! La volonté est présente, de part et d'autre de poursuivre les efforts pour tendre vers une solution crédible et acceptable par tous. Nous sommes persuadés que la raison peut l'emporter. A travers ce communiqué, AEC qui est essentiellement constitué d'animateurs et de directeurs de colonies de vacances, demande officiellement à rencontrer les organisations syndicales afin d'envisager un « accord », qui pourra être défendu par nos députés auprès de l'Europe, comme l'ont fait auparavant les marins (**Directive 1999/63/CE)**

Qu'est ce qu'AEC? ?

- Une association créée fin janvier 2012 composée de 178 membres parmis lesquels:
- 130 animateurs et directeurs de colonies de vacances
- 19 organisateurs pluriels (associatifs ou non)
- 20 Comités d'entreprise ou salariés de comités d'entreprise
- Des parents ou des sympathisants du monde des colonies de vacances

Qui entendent défendre une certaine idée des colos et à travers elles, une certaine idée de la société moderne et évolutive dans laquelle nous vivons.

Agir Ensemble pour les Colos (AEC)

10 route de Clémencières
38000 Grenoble
Contact: 06 75 49 20 94 Messagerie:
contact@aec-asso.fr
Web:
http://aec.colos.over-blog.com/

Association déclarée en Préfecture de Grenoble sous le N° W381012641